

Montréal, le 19 mars 2020

Objet : Votre demande d'accès à des documents – Décision
N/Réf. : 18297

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 16 janvier 2020.

À cet égard, nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous présentant le nombre de Certificats de sélection du Québec délivrés par le Ministère, pour l'année 2019, ventilé par mois.

Mois	Nombre de CSQ délivrés
Janvier 2019	4 060
Février 2019	3 940
Mars 2019	3 790
Avril 2019	4 225
Mai 2019	4 816
Juin 2019	3 365
Juillet 2019	3 594
Août 2019	2 718
Septembre 2019	2 563
Octobre 2019	3 590
Novembre 2019	3 560
Décembre 2019	3 241
Total 2019	43 462

De plus, nous vous invitons à consulter les tableaux ci-dessous présentant le nombre de demandes d'immigration en attente. Ce dernier correspond au nombre de demandes de sélection permanente pour lesquelles le Ministère n'a pas rendu une décision.

Immigration économique	Inventaire au 29 février 2020
Total	6 848

Source : TCD au SIG

Immigration humanitaire	Inventaire au 3 mars 2020
Total	4 611

Source : DIFH

Pour la correspondance du ministre et du sous-ministre concernant les cibles d'immigration, depuis le 1^{er} janvier 2020, nous vous informons que le Ministère ne détient pas les documents demandés. Or, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels